

## "Pourquoi le Royaume-Uni doit s'efforcer de réduire la «facture» de Bruxelles" dans The Sunday Times (3 novembre 1974)

**Légende:** Le 3 novembre 1974, le quotidien britannique The Sunday Times se penche sur l'épineuse question de la contribution financière britannique au budget de la Communauté économique européenne (CEE).

**Source:** Problèmes politiques et sociaux: Articles et documents d'actualité mondiale : Le référendum européen en Grande-Bretagne (5 juin 1975). dir. de publ. Serre, Françoise de la; Leruez, Jacques. 22.08.1975, n° 265. Paris: La Documentation française. "Pourquoi le Royaume-Uni doit s'efforcer de réduire la «facture» de Bruxelles", auteur:Lambert, John , p. 9-11.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/pourquoi\\_le\\_royaume\\_uni\\_doit\\_s\\_efforcer\\_de\\_reduire\\_la\\_facture\\_de\\_bruelles\\_dans\\_the\\_sunday\\_times\\_3\\_novembre\\_1974-fr-2b2fd2b8-0acc-4a5d-9056-6e735c685464.html](http://www.cvce.eu/obj/pourquoi_le_royaume_uni_doit_s_efforcer_de_reduire_la_facture_de_bruelles_dans_the_sunday_times_3_novembre_1974-fr-2b2fd2b8-0acc-4a5d-9056-6e735c685464.html)



**Date de dernière mise à jour:** 22/12/2016

## Pourquoi le Royaume-Uni doit s'efforcer de réduire la « facture » de Bruxelles

Lambert (John) (\*). - « Why the UK must slash its Brussels bill » [Pourquoi le Royaume-Uni doit s'efforcer de réduire la « facture » de Bruxelles]. *The Sunday Times*, Londres, 3 novembre 1974. - Traduit de l'anglais par *La Documentation Française*.

Le problème de la contribution anglaise au budget de la C.E.E. (qui doit être examiné pour la première fois au niveau des ministres, le 11 novembre 1974 à Bruxelles) est au cœur de la renégociation concernant le maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. En premier lieu, c'est le seul point qui soit véritablement à « renégocier » car il s'agit pour les Anglais d'améliorer des conditions précises antérieurement acceptées par le gouvernement Heath. Sur toutes les autres questions, comme la politique agricole ou les relations avec le Commonwealth, il s'agit en fait de savoir avec quelle habileté se comporteront les ministres travaillistes dans le processus de négociation permanente qui est la substance même du Marché Commun.

Mais la question du budget est une question de gros sous. Autrement dit, tout Anglais capable de comparer deux lignes de chiffres verra clairement, d'ici quelques mois, si oui ou non Jim Callaghan a obtenu des concessions. Ce que Callaghan voudrait obtenir, à partir de 1977, sera mesurable en pourcentage, chaque variation d'un point pouvant représenter, suivant le montant du budget de la Communauté, jusqu'à 25 millions de livres. Schématiquement, son objectif est une diminution de 5 points environ.

Pour avoir quelque espoir de gagner à ses vues des partenaires qui n'ignorent pas que, si l'Angleterre paie moins, ils auront à payer davantage, Callaghan devra s'en tenir à la simple équité, façon de faire typiquement britannique aux yeux de nos partenaires continentaux. Il devra éviter de paraître mettre en doute la sacrosainte doctrine communautaire et résister à la tentation de recourir à des arguments, populaires mais inadéquates, du genre : « Qu'avons-nous à y gagner ? ».

Il saute aux yeux que ce qui va se passer est d'une injustice flagrante. A partir de 1978, l'Angleterre devra financer 20 % ou plus du budget communautaire. Pourtant, le produit national brut de l'Angleterre n'atteindra pas 16 % du P.N.B. total de la C.E.E. alors qu'il a été admis d'évaluer *grosso modo* la capacité de paiement de chaque Etat membre en fonction de son P.N.B. En revanche, la France et l'Allemagne paieront moins qu'elles ne le devraient selon les mêmes critères de calcul.

La semaine dernière, un rapport de 31 pages émanant de la Commission européenne a confirmé les vues britanniques. Dans le style circonspect et neutre qui lui est propre, la Commission prévient le Conseil des ministres qu'« on ne saurait exclure la possibilité que des problèmes se posent à l'avenir » au sujet de la répartition du fardeau budgétaire. Avant d'en arriver à cette conclusion, une petite équipe d'eurocrates s'était livrée à un exercice ingénieux. Une simple supputation de la situation qui prévaudra dans quelques années eût été peu crédible. Aussi a-t-elle appliqué la formule qui servira à déterminer la contribution de chaque pays à partir de 1980 aux années 1973 et 1974. Selon elle, si les prévisions économiques concernant les prochaines années se confirment, le produit national brut de la Grande-Bretagne augmentera plus lentement que celui de l'ensemble des Neuf, ce qui ne fera qu'aggraver l'injustice présente.

Le Parti travailliste peut-il faire réparer dès maintenant l'injustice qui se prépare ? Pour le savoir, il importe de comprendre d'abord pourquoi les négociateurs mandatés par M. Heath, et qui connaissent parfaitement la situation, l'ont acceptée. Ce traitement inéquitable provient de ce que, en dépit de la structure particulière de son économie et de son commerce, la Grande-Bretagne a dû accepter que s'applique un des principes sacrés de la Communauté des Six : le principe des ressources propres qui, en 1971, après des années de chicanes, a fini par être sacralisé par un traité spécial que ratifièrent les six parlements nationaux. Il ne pouvait être question, pour un pays qui cherche à se faire admettre dans la Communauté, de contester un principe aussi fondamental.

Ce principe a des aspects assez logiques. Quand les droits de douanes auront été abolis entre les pays membres (c'est déjà le cas entre les Six et ce sera chose faite pour l'Angleterre à la fin de 1977), les revenus douaniers de chaque pays résulteront seulement de ses échanges commerciaux avec le reste du monde. Mais il ne serait pas très équitable de laisser les Hollandais encaisser les droits de douane sur les importations qui

transitent par Rotterdam et qui sont généralement destinées à l'Allemagne. D'autre part, les droits de douanes sont négociés par la Communauté considérée comme un tout. Par conséquent, le produit de ces droits doit logiquement être versé dans la cagnotte de la C.E.E. Le même principe doit s'appliquer aux prélèvements sur les importations alimentaires, compte tenu de l'existence de la politique agricole commune et du libre-échange interne.

Il en résulte évidemment qu'un pays comme l'Angleterre, qui, traditionnellement, commerce avec le monde entier, devra verser à la caisse communautaire davantage qu'un pays continental. Mais une compensation est prévue, comme ce fut le cas un certain temps entre les Six : la part des droits de douanes versée à la C.E.E. va croissant selon une espèce d'échelle mobile.

### Contribution britannique au budget de la C.E.E.

		1973 %	1974 %
Notre part dans l'économie de la C.E.E. (c'est-à-dire dans le total des produits nationaux bruts)	16,4	15,9	
Ce que nous payons actuellement à la C.E.E. durant la période transitoire	7,2	9,0	
Ce que nous payerons comme membre à part entière :			
a) en supposant une contribution calculée avec la T.V.A.		19,9	22,0
b) si la T.V.A. n'est pas harmonisée	17,8	19,8	

De toute façon, l'ensemble des prélèvements et des revenus douaniers de la C.E.E. ne couvre que 56 % de son budget actuel. Pour boucher le trou, les Six avaient choisi une solution qui n'est pas aussi logique. Ils avaient déjà décidé d'introduire la T.V.A. dans toute la C.E.E., afin que toutes les firmes concurrentes soient mises sur un pied d'égalité. La mesure qui devrait suivre était l'harmonisation des taux de T.V.A. Cela fait, la T.V.A. aurait offert une base de taxation uniforme et commode et il était prévu qu'un prélèvement atteignant 1 % de la T.V.A. irait directement dans les caisses de la C.E.E., sans que les gouvernements nationaux interviennent. Dans cette disposition bizarre, on retrouvait à la fois le désir des Fédéralistes de rendre la Communauté indépendante des contributions nationales et l'intérêt porté par la France à un système plus avantageux pour elle.

Mais cette solution ne tenait pas compte des différences de structures entre les économies nationales. C'est ainsi que l'Allemagne, pays riche, prospère, ayant une balance commerciale excédentaire en permanence (les exportations sont exemptes de T.V.A.) et un haut niveau d'investissement, perçoit moins de T.V.A. que l'Angleterre, pays plus pauvre, à l'expansion plus lente, en déficit commercial (les importations sont passibles de T.V.A.) et dont le niveau d'investissement est bas. Le fait de recourir à la T.V.A. pour équilibrer le budget de la C.E.E., après avoir fait appel aux revenus douaniers, désavantage encore plus la Grande-Bretagne. Ne pouvant porter atteinte au principe des ressources propres, les négociateurs britanniques, Geoffrey Rippon et son équipe, s'efforcèrent surtout, de 1970 à 1972, de réduire autant que possible la contribution de l'Angleterre durant les premières années. Ils obtinrent les résultats suivants : intégralité des droits de vote dès le début, accès égal aux crédits distribués par des organismes comme le Fonds agricole, le Fonds social et la Banque d'investissement ; en retour, la participation de l'Angleterre au budget communautaire, fixée à 8,8 % seulement en 1973, devrait s'élever par paliers jusqu'à atteindre 19,2 % en 1977. Afin d'adoucir l'impact prévisible de la formule des revenus propres, ils finirent par arracher la mise au point d'un mécanisme de « frein » extrêmement compliqué, pour empêcher que la part anglaise du fardeau communautaire n'augmente trop brusquement, depuis le niveau de 1977 jusqu'à un niveau qu'ils estimaient devoir atteindre 24 % à partir de 1980.

Un dernier aspect, et non le moindre, de ce problème budgétaire était que le Foreign Office devait se

réserver de négocier ultérieurement l'égalisation des participations budgétaires au moment opportun, une fois que l'Angleterre serait définitivement installée dans le Marché Commun. Pour que cela soit bien clair, les négociateurs obtinrent de la Communauté une déclaration officielle disant que « si une situation inacceptable se présentait dans la Communauté élargie, la survie même de la Communauté exigerait l'adoption de solutions équitables ».

Tel est le point de départ de Callaghan. Pour s'attaquer au fossé qui existe entre les deux pourcentages (d'un côté celui de notre P.N.B. dans le total des P.N.B. de la Communauté et de l'autre celui de notre part du fardeau budgétaire de la C.E.E.), il est logique de mettre en question même la contribution déjà négociée pour le budget de 1977 (19,2 % ou légèrement moins pour tenir compte de la baisse de la livre sterling). Mais, pour des raisons à la fois politiques et pratiques, Callaghan doit obtenir cette concession sans que soient révisés officiellement ni le Traité d'adhésion ni l'Accord sur les ressources propres, ce qui exigerait une ratification par les huit autres parlements et compliquerait outre mesure le choix britannique.

Dans le jeu de Callaghan, il y a un atout maître : les Six eux-mêmes continuent de reconnaître, en pratique, comme étalon valable de répartition des charges, le pourcentage de chaque P.N.B. dans le total des produits nationaux bruts. Ils n'ont pas le choix : en vertu des textes sacrés de la Communauté, les membres fondateurs devaient appliquer pleinement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974, la formule sacro-sainte des ressources propres. (Pour l'Angleterre, le Danemark et l'Irlande, la date fixée est le 1<sup>er</sup> janvier 1978). Mais le troisième élément essentiel - une T.V.A. harmonisée sur laquelle la C.E.E. prélèverait sa part - n'existe pas encore. L'harmonisation de la T.V.A. est une tâche extrêmement complexe au double point de vue politique et technique. La T.V.A. sur les transactions immobilières pose aux Allemands des problèmes fort épineux : elle est une source de revenus à la fois pour le gouvernement fédéral et pour les Etats (dont l'autonomie fiscale est considérable), si bien que tout changement implique des négociations bilatérales délicates. C'est pourtant l'Allemagne qui fait tout ce qu'elle peut pour hâter cette harmonisation, tout simplement parce que le pourcentage de sa contribution au budget de la C.E.E. est moindre quand on le calcule sur la base de la T.V.A. Mais, en admettant même que tout se passe bien (ce qui est peu probable dans la situation actuelle), l'harmonisation des taux ne peut être effective qu'en 1978 au plus tôt, et la date de 1980 serait une hypothèse beaucoup plus réaliste.

En attendant, ce troisième élément du budget de la C.E.E. est financé par les membres de la Communauté, proportionnellement à leur produit national brut ou à leur capacité de paiement. Si, en 1980, les taux de T.V.A. n'ont pas été harmonisés, le calcul de la contribution britannique sera effectué en fonction de la part de son P.N.B. dans le total du P.N.B. communautaire pour les trois années 1975, 1976, 1977. Cela rendrait sa part du fardeau considérablement moins « injuste ». Un calcul rapide et approximatif au moyen de cette formule montre que l'Angleterre paierait soit 17,8 % du budget (sur la base de 1973) soit 19,8 % (sur la base de 1974). Voilà pourquoi notre pays, s'il jugeait peu satisfaisants les accords budgétaires obtenus, participerait sans enthousiasme à l'harmonisation de la T.V.A.

Il semble que, sur un point précis, une « victoire » sur le problème du budget soit déjà « dans le sac ». Au cours des pourparlers au sujet de son admission dans la C.E.E., la Grande-Bretagne a été autorisée à considérer jusqu'en 1977, les taxes fiscales sur le tabac comme des droits de douanes. Cependant, l'énormité des revenus en cause (un peu plus de 2 milliards de livres sterling en 1975, soit 8,5 % du total des droits de douanes) rendrait absurde la formule du « frein » pour les années 1978 et 1979. On est maintenant porté à croire que la Commission sera en mesure de résoudre ce problème difficile au moment opportun en interprétant le règlement d'une façon favorable à la Grande-Bretagne.

## Répartition des charges budgétaires de la C.E.E. en 1974

(chaque pays payant sa contribution complète)

Pourcentage du produit national brut global de la C.E.E.	Pourcentage du budget de la C.E.E.
---	--

Danemark .....	2,8	2,4	
Allemagne .....	33,6	30,2	
France .....	23,2	18,2	
Irlande .....	0,6	0,6	
Italie .....	13,2	13,2	
Pays-Bas .....	6,0	7,8	
Belgique-Luxembourg .....	4,7	5,6	
Royaume-Uni .....	15,9	22,0	

Les négociateurs britanniques semblent avoir résisté à la tentation de poser cette question brutale : « Qu'avons-nous à y gagner ? ». Bien que cette idée soit populaire, et facile à comprendre pour le public, c'est une « Boîte de Pandore » comme on l'a dit fort justement. Pour commencer, aucun calcul n'a de sens en ce domaine. Nous n'en voulons pour preuve que l'accord récent sur le sucre. Le vrai bénéficiaire en sera le consommateur britannique, qui paiera son sucre beaucoup moins cher que si l'Angleterre devait l'acheter directement en Australie au cours mondial. Mais l'argent qui sortira des caisses bénéficiera peut-être à quelque importateur ou raffineur d'un autre pays membre (en l'occurrence, vraisemblablement la France). S'il s'agit d'un prêt de la Banque européenne d'investissement, le bénéfice réel ne doit pas être estimé d'après le montant des sommes versées mais d'après l'impulsion donnée à l'économie locale. En tout cas, au stade actuel, le « budget » communautaire n'est pas ce que nous entendons normalement par ce terme. Comme il ne s'élève qu'à 0,5 % du produit national brut global, il est si faible que son rôle dans l'économie de la Communauté est forcément marginal, et il n'a pour rôle ni de redistribuer les richesses ni de stabiliser l'expansion.

Il y a une raison politique plus profonde pour que l'Angleterre évite de parler de sa « juste part », hérésie aux yeux des puristes de la Communauté. Le seul moyen pour elle d'augmenter ce qu'elle retire de la C.E.E. serait de veiller à l'accroissement des dépenses du Fonds social ou à la création si longtemps différée du Fonds régional. Mais cela reviendrait pratiquement à demander à l'Allemagne une contribution plus élevée, tâche ingrate étant donné les réserves actuelles de M. Schmidt à l'égard de l'Europe.

M. Callaghan doit rencontrer ses partenaires le 11 novembre à Bruxelles. Pour les Anglais, le problème est de bien choisir le moment et la tactique. Le document rendu public la semaine dernière par la Commission doit permettre de faire monter les enchères. Sa principale caractéristique est de ne pas présenter de défense acharnée de la formule des ressources propres. Etant donné les communications étroites qui existent entre Bruxelles et Paris, il est peu probable qu'un rapport aussi favorable à la cause britannique eût jamais vu le jour si la délégation française se préparait à prendre une position négative lors des prochains débats au sein du Conseil. L'attitude des Allemands, qui sont plus soucieux d'argent que de principes, reste un mystère. A un certain stade des discussions, Callaghan devra jouer cartes sur table et il est assez prévisible qu'il demandera l'adoption d'une formule dans laquelle la contribution de chaque pays ne sera pas supérieure de beaucoup (1,5 %, 2 % ?) à sa part du P.N.B. global. Callaghan le fera-t-il dès la séance du 11 novembre ? Cela dépendra de la réaction de ses partenaires. Peut-être préférera-t-il les amener doucement à l'idée d'une formule où le chiffre essentiel ne sera pas précisé tout de suite. A moins que, la réunion de Bruxelles en restant au stade exploratoire, le Premier ministre lui-même présente la demande britannique au « sommet » organisé par Giscard d'Estaing dans la première moitié de décembre. Après tout, c'est de ce seul petit chiffre que dépendra la crédibilité du résultat de la renégociation et donc, peut-être, la décision britannique de rester dans le Marché Commun ou d'en sortir.